



Rapport annuel

2021-2022

Rapport annuel

2021-2022

CONCEPTION ET SUPERVISION DE LA PRODUCTION

Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marquis Interscript

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN

Imprimé : 978-2-550-92637-5

PDF : 978-2-550-92638-2

PUBLIÉ PAR

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420

Québec [Québec] G1V 4P1

Téléphone : 418 644-7926

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca

www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE

Québec couleur nature, Hugues Deglaire

Québec, septembre 2022



Message du Ministre

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2022.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats que la Fondation s'est engagée à suivre durant l'exercice 2021-2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Pierre Dufour



Lettre au Ministre responsable

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-301
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2022.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats de la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans la poursuite des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2020-2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.
Le président du conseil d'administration,

Christian Bélanger



Message du Président-directeur général

La dernière année a été marquée par la fin de mandat de quelques membres du conseil d'administration de la Fondation. Je tiens à les remercier et à souligner leur engagement, notamment celui du président sortant, monsieur Denis Desbiens, qui a occupé cette fonction pendant quatorze ans. Notons également la contribution de monsieur Gilles Côté, qui s'est impliqué dans la Fondation pendant seize ans, ainsi que celle de mesdames Isabelle Boulianne et Nadia Martel, qui y ont été actives pendant cinq ans. Par le fait même, la Fondation a accueilli de nouveaux membres au sein de son conseil d'administration, soit madame Anny Malo ainsi que messieurs Samuel Bilodeau, Ghassan Brax et Jérôme Dupras.

Au cours de la dernière année, l'effet COVID s'est encore fait sentir sur les résultats de la Fondation. En effet, on a observé une diminution du nombre de projets financés, qui s'explique en grande partie par l'annulation du programme Pêche en herbe.

Depuis deux ans, les résultats financiers dépassent les prévisions budgétaires. Les revenus sont en hausse. Ils proviennent notamment des contributions prélevées à partir des permis de chasse, de pêche et de piégeage, des dons reçus au terme des campagnes de sollicitation et des activités de financement, ainsi que du renouvellement d'ententes, notamment celle avec le ministère des

Forêts, de la Faune et des Parcs pour la conservation des espèces fauniques en situation précaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre des projets pose de nouveaux défis pour les organismes soutenus par la Fondation, notamment en raison des consignes et des directives sanitaires, ainsi que de la rareté de la main-d'œuvre. L'équipe de la Fondation a accompagné étroitement les promoteurs dans l'élaboration de leurs demandes et le suivi de leurs projets sur le terrain. Les échéanciers de nombreux projets ont dû être révisés. Comme toujours, chaque projet a été analysé avec soin dans le but de favoriser la réalisation plutôt que l'abandon de projets porteurs, une condition essentielle à l'accomplissement de la mission de la Fondation.

Par son approche collaborative, empreinte des valeurs d'équité, de rigueur et d'intégrité, la Fondation et les promoteurs de projets agissent ensemble pour maintenir des habitats de qualité pour la faune et les collectivités du Québec.

Le président-directeur général de la Fondation
de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel étaient sous ma responsabilité au 31 mars 2022. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données, ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2021-2022

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités de la Fondation;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique de la Fondation en fonction des indicateurs de rendement établis;
- présente des données exactes et fiables sur l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au long de l'exercice financier de l'organisation, des systèmes de contrôle interne de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activités 2020-2023.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation
de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Table des matières

Message du Ministre	1
Lettre au Ministre responsable	1
Message du Président-directeur général	2
Déclaration attestant la fiabilité des données	2
Le conseil d'administration au 31 mars 2022	4
1 La Fondation de la faune du Québec	5
L'organisation	5
Mission et clientèles	5
Secteurs d'activité	5
Faits saillants 2021-2022	6
2 Les résultats	10
Présentation du Plan stratégique 2020-2023	10
Premier enjeu : la préservation de la biodiversité	10
Deuxième enjeu : la clientèle « nature »	12
Troisième enjeu : présence et visibilité de la fondation	13
Quatrième enjeu : la gestion de l'information	15
Cinquième enjeu : gestion de la croissance	17
3 Les ressources utilisées	20
Utilisation des ressources humaines	20
Utilisation des ressources financières	20
Utilisation des ressources informationnelles	20
4 Autres exigences	21
Gestion et contrôle des effectifs	21
Suivi du Plan d'action de développement durable 2021-2022	21
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	24
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	24
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	24
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec	24
Le personnel au 31 mars 2022	31
Donateurs et partenaires de la Fondation	32

Le conseil d'administration

au 31 mars 2022

Président
Christian Bélanger¹

Vice-président, Sciences de la Terre
et environnement, Québec
WSP Golder



Membres
Ghassan Brax

Directeur adjoint, Partenariats
avec les entreprises
Croix-Rouge canadienne,
Division Québec



1^{er} vice-président
Lucien Gravel^{1,3,4}

Maire
Municipalité de Saint-Ambroise



Harold Castonguay

Gestionnaire
Climtek 2000 inc.



2^e vice-présidente
Émilie Girard-Gros-Louis^{3,4}

Directrice
Réserve faunique de Portneuf



Marjolaine Castonguay²

Présidente-directrice générale
Pesca Environnement



**Trésorier et président
du comité de vérification**
Christian Sénéchal²

Associé
MNP



Claude Deraps

Directeur général
Kepa Transport inc.



**Présidente du comité
de gouvernance et d'éthique**
Joanne Desjardins^{3,4}

Associée et responsable
du bureau de Québec Brio,
Boutique de management



Jérôme Dupras

Professeur agrégé,
Département des sciences naturelles
Université du Québec en Outaouais



Membres
Jean-Claude D'Amours^{1,2,3,4}

Président-directeur général
Fondation de la faune du Québec



Anny Malo

Directrice générale et cofondatrice
Aménagement Bio-Forestier Rivest



Samuel Bilodeau

Copropriétaire et vice-président
Bilodeau Canada



1. Membre du comité exécutif
2. Membre du comité de vérification et de placement
3. Membre du comité de gouvernance et d'éthique
4. Membre du comité de ressources humaines

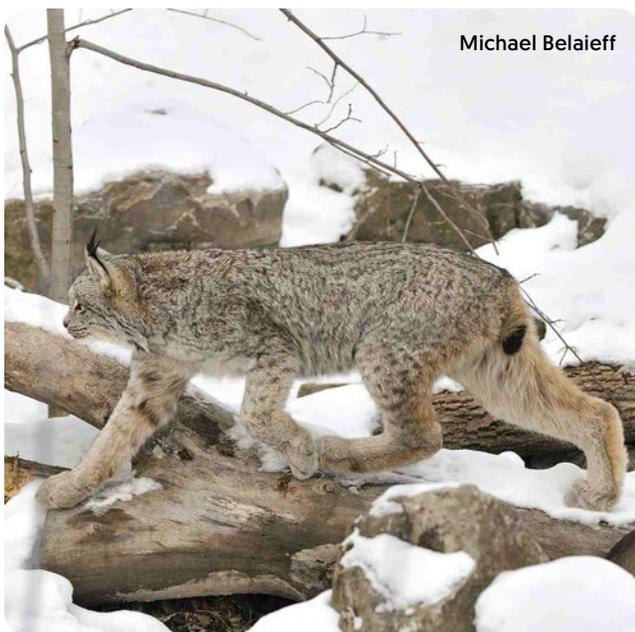
1



La Fondation de la faune du Québec L'organisation

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1 [la « Loi »], la Fondation est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement du Québec, qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle est reconnue depuis 1987 comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu [L.R.C. [1985], ch. 1, 5^e suppl.] et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. La Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant des contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, chasseurs et trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement qui représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé à Québec.



Michael Belaieff

Mission et clientèles

La Fondation a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- Solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions.
- Acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux.
- Fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat.
- Conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

La clientèle de la Fondation est nombreuse et diversifiée. Elle comprend principalement les demandeurs suivants :

- Gestionnaires de territoire faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique, etc.).
- Associations de chasse et de pêche.
- Organismes de conservation.
- Regroupements et sociétés du monde forestier et agricole.
- Propriétaires d'habitats fauniques.
- Municipalités et leurs organismes.
- Établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche.
- Ministères et organismes gouvernementaux.

Secteurs d'activité

La Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité.

Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien de projets issus d'organismes du milieu faunique. Tout d'abord, elle conseille

et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi des projets afin d'en favoriser la mise en œuvre. Puis, pour permettre leur réalisation, elle apporte une aide financière.

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- La conservation et l'aménagement des habitats fauniques.
- Le soutien de la pêche et de la relève.
- Le soutien du partenariat faunique.

Deux éléments caractérisent le processus d'attribution d'une aide financière : 1. l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche des promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et permettent à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes ; 2. la réception et l'analyse de toutes les demandes relatives aux habitats fauniques, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes externes à la Fondation afin de sélectionner les meilleurs projets.

Acquisition d'habitats fauniques

Dès ses débuts, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement des terres humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le mandat du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson, ainsi que, plus tard, le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée à posséder des titres de propriété et à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains lorsque la situation l'exige, et ce, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisation tout en maintenant son parc immobilier au minimum.

Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et considérablement limité son intervention dans ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels, afin de créer ou de consolider des espaces protégés ou de gérer des ressources fauniques.

Collecte de fonds

Une importante source de revenus de la Fondation réside dans les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs du Québec lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse ou de piégeage. Pour bonifier ce financement, la Fondation réalise diverses activités de collecte de fonds et élabore des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

Soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds par une contribution financière. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes fauniques qui le désirent en créant, à leur intention, des fonds dédiés qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

La Fondation en chiffres clés

Chiffres clés	Description
24	Nombre de personnes dévouées qui travaillent à la Fondation pour réaliser la mission de l'organisation.
14 375 088 \$	Revenus de la Fondation générés par les partenariats, la contribution des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs, la collecte de fonds et les intérêts de placement.
442 315 \$	Revenus bruts de la collecte de fonds en 2021-2022.
12 271 593 \$	Dépenses totales.
9 447 984 \$	Montant distribué à des organismes pour réaliser des projets fauniques.
14	Nombre de programmes d'aide financière actifs en 2021-2022.

Faits saillants 2021-2022

Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19, la Fondation a de nouveau annulé, de concert avec le MFFP, l'ensemble des activités du Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau (PSELCE), ainsi que celles du programme Pêche en herbe pour la saison estivale 2021.

Par ailleurs, la Fondation a profité de l'occasion pour revoir en profondeur son programme Pêche en herbe. Avec la nouvelle version du programme, la Fondation souhaite accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et soutenir un vaste réseau d'organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive.

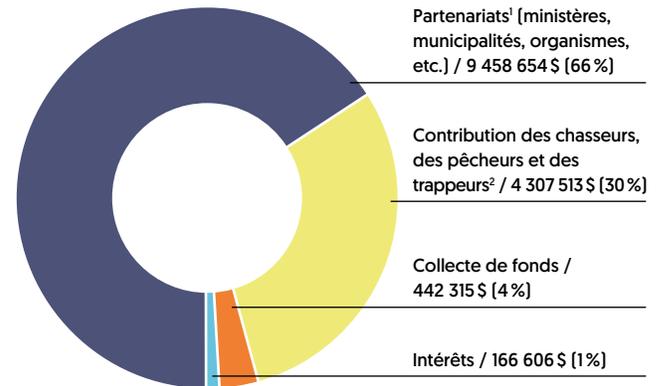
Certaines modalités du programme ont été revues afin d'atteindre ces objectifs et de mieux répondre aux besoins des organisations qui réalisent des activités. Parmi les modifications apportées, notons un élargissement de la gamme d'âges admissibles aux activités, passant de 9 à 12 ans à 6 à 17 ans, et ce, sans égard à la date de réalisation de l'activité. De plus, l'aide financière sera accordée sur la base du nombre de jeunes initiés, et une formation interactive sur la pêche sportive sera disponible en ligne.

Résultats financiers

L'exercice 2021-2022 s'est caractérisé par les éléments suivants:

- Près de 11 millions de dollars (10,7 M\$) ont été consacrés aux différents projets.
- La réalisation de projets fauniques a occasionné 87% des dépenses.
- La Fondation a réuni 10,1 millions de dollars indépendamment des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.
- Elle a maintenu ses frais d'administration sous la barre des 10%.

Répartition des revenus, 2021-2022: 14,38 millions de dollars



1. Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises de même que les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes.
2. Contributions versées par tous les titulaires d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage.

Revenus

Voici quelques éléments marquants de l'exercice 2021-2022:

- Une entente de partenariat de 3 millions de dollars a été conclue avec le MFFP afin de poursuivre la collaboration pour la conservation des espèces fauniques en situation précaire et de leurs habitats. À noter qu'un premier partenariat (2018-2021) a permis de soutenir une cinquantaine de projets pour un total de 998 000 \$. Cette deuxième collaboration permettra d'agir dans des secteurs jugés prioritaires au vu des espèces menacées et vulnérables, en collaboration avec les acteurs du milieu, et ce, jusqu'en 2026.



Québec couleur nature, Lucille Trépanier

7 → 24
février
2022

Lot vedette

**BATEAU
DE PÊCHE**



- Une contribution additionnelle de 1,2 million de dollars a été obtenue dans le cadre du partenariat financier entre Conservation de la nature Canada (CNC) et la Fondation pour livrer, d'ici le 31 mars 2023, une partie du projet Partenariat pour les milieux naturels (PPMN) et ainsi travailler à l'acquisition de connaissances et à la mise en place d'un réseau d'aires protégées en milieu privé. Cette contribution porte à 1,8 million de dollars le montant obtenu par la Fondation pour agir dans le cadre de cette collaboration.
- L'entente de financement conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au bénéfice du Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre a été prolongée de deux ans. Rappelons qu'en mars 2018 la Fondation et le MELCC ont signé une entente de financement totalisant 9 545 000\$ pour la mise en place et la gestion du programme, et ce, pour cinq années financières (2017-2022), afin de soutenir les actions d'aménagement, de restauration et de conservation des habitats du littoral du lac Saint-Pierre en plus d'encourager l'adoption de pratiques agro-fauniques.
- L'entente de financement conclue avec le MFFP au bénéfice du Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon a également été prolongée. Rappelons qu'en novembre 2017 la Fondation et le MFFP avaient conclu une entente de financement totalisant 997 500\$ pour la mise en place du programme (2017-2022), et ce, dans le cadre du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022.
- La Fondation a obtenu par ailleurs un financement de 65 000\$ d'Habitat faunique Canada pour soutenir davantage d'actions de conservation dans le cadre du programme Faune-Forêt sur les terres privées. Ce financement est destiné aux projets de protection et d'amélioration de la biodiversité des milieux humides au sud du Québec.

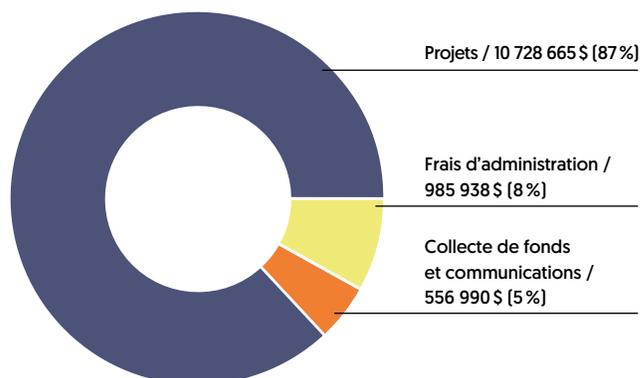
Les activités de collecte de fonds ont procuré des revenus bruts de plus de 518 000\$:

- La 16^e édition de l'Encan de la Fondation a généré des ventes de 216 500\$, dont les bénéfices nets sont versés au programme Pêche en herbe. Cet encan s'est tenu du 7 au 24 février 2022 sur Internet, sous la présidence de M. José Boily, animateur de l'émission de télévision Québec à vol d'oiseau. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Princecraft, la Fédération des pourvoires du Québec et le Réseau Zec, 315 produits et forfaits liés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.
- Le Plan de développement des programmes de marketing relationnel mis en place en 2016-2017 s'est poursuivi en 2020-2021; plusieurs activités ont été réalisées, dont une campagne de reddition de comptes, un appel aux dons avec relance ainsi qu'une campagne de télémarketing. Les revenus bruts de ces campagnes totalisent plus de 302 000\$.

La poursuite des partenariats d'affaires s'est traduite par des revenus bruts de plus de 42 000\$, découlant notamment des ententes suivantes :

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998. Son appui financier de 35 000\$ aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes aux plaisirs de la pêche sportive.

Utilisation des fonds, 2021-2022 : 12,27 millions de dollars



Faits saillants concernant les projets acceptés en cours d'année

- La Fondation a reçu 713 demandes d'aide financière et en a accepté 306.
- Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à 24 M\$, soit des investissements totaux de 2,4\$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.
- Une somme de 7,44 M\$ a été réservée pour la réalisation des projets, qui s'étaleront sur quatre ans.

Gestion et répartition de l'aide financière

Durant l'exercice financier 2021-2022, la Fondation a géré 14 programmes d'aide financière et a contribué à la mise en œuvre de multiples projets structurants :

- Issu d'un partenariat financier avec le MELCC, le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre permet de soutenir la restauration de milieux naturels au lac Saint-Pierre. Cette année, le programme a soutenu 16 projets pour un total de 2 186 459\$.
- Pas moins de 18 projets ont été approuvés dans le cadre du programme Protéger les habitats fauniques, pour une enveloppe totale de 1 193 070\$. Ces projets permettent de protéger, à long terme, des habitats fauniques exceptionnels et menacés sur terre privée au Québec.
- La Fondation a approuvé 18 nouveaux projets dans le cadre du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, pour un investissement total de 1 008 521\$.
- Dans le cadre de son programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques, la Fondation a approuvé le financement de 23 nouveaux projets, pour une enveloppe totale de 635 141\$. Ces projets visent à conserver, à améliorer ou à restaurer l'habitat du poisson.
- Un financement supplémentaire du Fonds pour la faune nordique a permis à la Fondation de soutenir 14 projets pour un total de 263 766\$, accordés pour améliorer la qualité et la productivité des habitats des espèces fauniques prélevées comme l'omble de fontaine et les oiseaux migrateurs, ainsi que de protéger les habitats de la faune en situation précaire avec les communautés nordiques. Ce Fonds s'inscrit dans le Plan d'action nordique 2020-2023 qui prévoit l'investissement de 1 million de dollars pour accroître les actions d'aménagement et de protection des habitats fauniques au nord du 49^e parallèle, du fleuve Saint-Laurent et du golfe Saint-Laurent.



2



Les résultats

Présentation du Plan stratégique 2020-2023

La planification stratégique 2020-2023 de la Fondation de la faune a été adoptée par le conseil d'administration en novembre 2019 et présentée au ministre responsable en janvier 2020. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020.

De cet exercice sont ressortis cinq grands enjeux sur lesquels la Fondation concentre ses efforts, soit :

- La préservation de la biodiversité.
- La clientèle « nature ».
- La présence et la visibilité de la Fondation.
- La gestion de l'information.
- La gestion de la croissance.

Enfin, soulignons que ces grands enjeux reposent sur les valeurs de la Fondation, que sont :

- Le maintien de la biodiversité.
- Le développement durable des collectivités.
- Le partenariat.
- La rigueur et l'équité.
- Le partenariat.

Premier enjeu :

la préservation de la biodiversité

En lien direct avec sa mission, ce premier enjeu couvre l'ensemble des actions de la Fondation. Les orientations et les objectifs retenus dans le cadre de la présente planification stratégique sont en continuité avec ceux établis pour la période 2017-2020.

Orientation 1: Conserver la faune et ses habitats

Objectif 1.1: Maintenir la connectivité des milieux naturels

Contexte lié à l'objectif: La connectivité des milieux fragmentés est un défi reconnu depuis plusieurs

années et toujours actuel, car la fragmentation des habitats produit des habitats résiduels, et leur isolement géographique les rend moins intéressants pour la faune. La Fondation souhaite poursuivre ses actions afin de maintenir la connectivité des milieux naturels. À cette fin, elle désire atteindre son objectif en augmentant de 1 000 hectares la superficie protégée dans des corridors au cours du prochain exercice triennal.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares de corridors protégés		
Cible	1 000 hectares de corridors ont été protégés.		
Résultats	2 769,6 hectares protégés dans des corridors, dont 28,67 hectares par protection légale.	4 142,46 hectares protégés de plus dans des corridors, dont 101,06 hectares par protection légale.	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, une approche de conservation volontaire a permis de protéger 4 142,46 hectares dans des corridors, dont 101,06 hectares par protection légale. Depuis 2020, 129,73 ha d'habitats ont donc été protégés à perpétuité, permettant de consolider des secteurs de connectivité.

Objectif 1.2: Sauvegarder les espèces en situation précaire

Contexte lié à l'objectif: La Fondation se préoccupe de la sauvegarde des espèces du territoire québécois qui se trouvent en situation précaire. Puisqu'elle désire s'investir dans ce champ et mesurer ses retombées, elle compte élaborer un outil de mesure de l'efficacité de ses actions. Ainsi, la Fondation élaborera un outil de mesure performant qui sera ensuite déployé et utilisé par l'ensemble de l'équipe.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Outil performant élaboré et déployé		
Cible	L'outil est utilisé par 100 % de l'équipe de la Direction des programmes.		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Une première version d'un formulaire permettant la compilation des données a été créée dans le cadre d'un partenariat avec le MFFP. Les démarches se poursuivent avec les partenaires pour faciliter le partage des données.

Objectif 1.3: Cibler les habitats prioritaires

Contexte lié à l'objectif: Afin d'optimiser la portée des actions de la Fondation, la réflexion tenue lors des travaux de planification stratégique a déterminé qu'il était nécessaire d'établir une liste et une carte à jour des habitats prioritaires pour la Fondation sur le territoire québécois. Cet outil permettra, lorsque les gestionnaires de programmes feront des analyses, de mieux prioriser les lieux d'action.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Listes et cartes des sites prioritaires représentant toutes les régions administratives		
Cible	Une liste et une carte utilisées par 100 % des programmes d'aide financière		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Mise en place d'un comité de travail sur les sites prioritaires. Réflexion entamée sur la méthodologie de détermination des sites prioritaires en fonction des normes ouvertes en conservation.

Objectif 1.4: Rétablir la connectivité des habitats fauniques

Contexte lié à l'objectif: En complémentarité avec l'objectif 1.1, la Fondation souhaite agir sur le rétablissement de la connectivité des habitats fauniques dans les cas de fragmentation naturelle ou artificielle des milieux. Le nombre d'hectares de corridors aménagés sera un indicateur de performance. Un indicateur de mesure spécifique sera également élaboré pour les habitats aquatiques afin d'améliorer la portée de nos actions.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares de corridors aménagés		
Cible	250 hectares ont été aménagés.		
Résultats	6,1 hectares	7,1 hectares	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Quelque 7,1 hectares de corridors ont été aménagés au cours de l'année, ce qui porte la superficie des corridors aménagés depuis 2020 à 13,2 ha.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Élaboration d'un indicateur de mesure performant		
Cible	Un indicateur fonctionnel a été élaboré.		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Évaluation actuelle du type d'indicateur à élaborer. Cet aspect sera traité lors de la mise à jour du Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques afin de mesurer adéquatement son efficacité quant à la connectivité des habitats aquatiques.

Objectif 1.5: Réhabiliter les habitats fauniques dégradés

Contexte lié à l'objectif: La qualité des habitats fauniques tend parfois à se détériorer au fil du temps en raison de multiples facteurs. La Fondation axera ses actions sur les milieux humides parce qu'ils constituent des habitats stratégiques pour la faune. La Fondation favorisera l'aménagement de milieux humides et poursuivra les actions posées dans la précédente planification stratégique.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares de milieux humides aménagés		
Cible	100 hectares		
Résultats	94 hectares	52 hectares	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Depuis 2020, 146 ha de milieux humides ont été aménagés.

Objectif 1.6 : Réduire les menaces sur les habitats fauniques

Contexte lié à l'objectif : L'état de situation en ce qui concerne la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur le territoire québécois est incomplet. La Fondation souhaite aussi procéder à des contrôles afin de déterminer les superficies envahies et de réduire le nombre de menaces sur les habitats fauniques.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares ayant fait l'objet d'actions de contrôle		
Cible	Contrôler les plantes exotiques envahissantes sur une superficie de 125 hectares		
Résultats	C'est le cas sur 39,95 hectares.	C'est le cas sur 45,8 hectares.	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

À noter que de nouveaux résultats qui n'avaient pas été compilés au moment de la préparation du rapport annuel se sont ajoutés pour l'année 2020-2021. Ainsi, la superficie traitée en 2020-2021 est de 39,95 ha. Pour l'année 2021-2022, 45,8 hectares (45 7932,5 m²) ont fait l'objet d'actions de contrôle de plantes exotiques dans des milieux naturels à haute valeur écologique. Cette donnée n'inclut pas les résultats des projets de contrôle de la châtaigne d'eau, qui se calculent différemment. Ces dernières sont évaluées à 1 402,2 ha. Depuis 2020, 85,8 ha ont ainsi fait l'objets d'actions de contrôle.

Objectif 1.7 : Améliorer la qualité des habitats fauniques pour les espèces prélevées

Contexte lié à l'objectif : La Fondation désire approfondir cet aspect de son intervention en concluant de nouveaux partenariats financiers, une solution qui permettrait d'augmenter les ressources disponibles pour améliorer la qualité des habitats des espèces prélevées.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de partenariats financiers conclus		
Cible	Deux partenariats financiers ont été conclus		
Résultats	Un partenariat a été conclu.	Un second partenariat est en cours.	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Un partenariat a été conclu avec la Société du Plan Nord afin de mettre en œuvre un Fonds pour la faune nordique qui vise le soutien de projets portant sur la faune prélevée, en plus de la faune menacée, au nord du 49^e parallèle.

La Fondation travaille avec le MFFP afin de conclure de nouveaux partenariats financiers pour améliorer la qualité des habitats aquatiques, notamment par le soutien de projets sur l'omble de fontaine et le saumon atlantique. Au cours de l'année 2021-2022, une prolongation du partenariat relatif au Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique a été obtenue, permettant d'investir les sommes encore disponibles.

Deuxième enjeu : la clientèle « nature »

Ancrées dans le mode de vie de milliers de personnes, les activités de prélèvement de la faune telles que la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important dans l'ensemble des régions du Québec. Ces activités sont également un moyen de régulation des populations de plusieurs espèces fauniques.

Au cours des dernières années, les valeurs et les modes de vie des Québécoises et des Québécois ont changé. Plusieurs causes ont été évoquées : l'urbanisation, la sédentarité et les nouvelles technologies causant une dissociation avec la nature. Les économistes prévoient un déclin des ventes de permis des activités de prélèvement au cours des années subséquentes, ce qui aurait eu pour effet de diminuer les revenus de la Fondation.

Bien que certaines mesures aient été adoptées afin de réduire la diminution potentielle des ventes de permis, la Fondation souhaite demeurer vigilante en favorisant les activités liées à la création d'une relève de la clientèle « nature ».

Orientation 2 : Assurer une relève dans les activités liées à la faune et à la nature

Objectif 2.1 : Accentuer le soutien accordé aux projets de renouvellement de la clientèle « nature »

Contexte lié à l'objectif : Par l'entremise de son Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, la Fondation désire favoriser des

projets visant à aménager des milieux naturels et à les rendre accessibles à la clientèle « nature ». En soutenant l'accessibilité d'un plus grand nombre de milieux, la Fondation augmente l'offre d'activités liées à la faune et à la nature au bénéfice de la population.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de milieux naturels aménagés et accessibles		
Cible	On compte 10 milieux naturels aménagés et accessibles.		
Résultats	3	7	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Quinze projets ont été acceptés au Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels au cours de l'année 2021-2022. Sept projets ont été réalisés au cours de cette même période. Au total, 21 projets acceptés au Programme sont en cours de réalisation. Depuis 2020, 10 milieux naturels ont été aménagés pour être accessibles au public tout en assurant la protection des sites.



Objectif 2.2: Appuyer les initiatives favorisant le contact des jeunes avec la faune et son habitat naturel

Contexte lié à l'objectif: Avec son programme Pêche en herbe, la Fondation initie des jeunes de 6 à 12 ans à la pêche sportive. Elle leur délivre également un certificat Pêche en herbe faisant office de permis de pêche valide jusqu'à 18 ans. La Fondation souhaite augmenter le nombre de jeunes initiés, tout en augmentant l'efficacité de son programme.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de jeunes initiés – Programme Pêche en herbe		
Cible	On compte 16 500 jeunes initiés.	On compte 16 900 jeunes initiés.	On compte 17 200 jeunes initiés.
Résultats	Cible non atteinte	2 620	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Comme en 2020-2021, les activités estivales 2021 ont été annulées en raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19. Certaines activités estivales ont toutefois été soutenues par le programme du fait qu'elles répondaient à des critères sanitaires bien définis. Des activités hivernales ont été réalisées au cours de l'hiver 2022. Toutefois, la grande majorité ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire lié à la COVID-19.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Ratio de jeunes initiés / jeunes acceptés – Programme Pêche en herbe		
Cible	Une proportion de 90 % des jeunes acceptés sont initiés.		
Résultats	En cours	32%	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le ratio de jeunes initiés / jeunes acceptés est de 31,5%. Les activités 2021-2022 du programme Pêche en herbe ont été grandement affectées par le contexte sanitaire lié à la COVID-19. En effet, la grande majorité des projets d'initiation à la pêche sportive pour l'été 2021 ont été annulés et plus de 50 % des projets d'initiation à la pêche hivernale ont dû être abandonnés.

Troisième enjeu : présence et visibilité de la fondation

La Fondation entend demeurer un acteur de premier plan du milieu faunique et augmenter sa visibilité auprès du grand public. Le maintien du réseau de promoteurs et de partenaires, et l'accroissement de sa notoriété positive auprès du grand public sont des axes d'intervention que la Fondation entend mettre en place au cours des trois prochaines années.

Orientation 3: Positionner la Fondation comme un leader du milieu faunique

Objectif 3.1: Assurer une présence active auprès du réseau

Contexte lié à l'objectif: Afin d'assurer une présence active et la promotion de ses programmes, la Fondation augmentera ses activités de communication dans son milieu.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Répertoire des événements auxquels les membres du personnel de la Fondation participent		
Cible	Le répertoire est réalisé d'ici le 31 décembre 2023.		
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Un fichier Excel a été ouvert pour effectuer le suivi de la présence du personnel à des événements du milieu faunique.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'événements auxquels les membres du personnel de la Fondation ont assisté		
Cible	+ 2,5%	+ 2,5%	+2,5%
Résultats	Huit événements.	Vingt-six événements (augmentation de 225%).	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le personnel a participé à 26 événements du milieu faunique et de la conservation des milieux naturels, une augmentation de 225 % par rapport à l'année précédente.

Objectif 3.1.1: Promouvoir davantage les programmes

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'activités de communication concernant les programmes		
Cible	Augmentation de 20% du nombre d'activités de communication concernant les programmes		
Résultats	La Fondation a fait 5 interventions dans les médias (diminution de 37%). Elle a émis 16 communiqués de presse (augmentation de 14%).	La Fondation a fait 7 interventions dans les médias (augmentation de 40%). Elle a émis 23 communiqués de presse (augmentation de 43%).	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les membres du personnel ont fait sept interventions dans les médias au sujet des programmes, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. La Fondation a diffusé 23 communiqués de presse sur les programmes d'aide financière, soit une augmentation de 43 %.

Objectif 3.2: Augmenter la visibilité de la Fondation

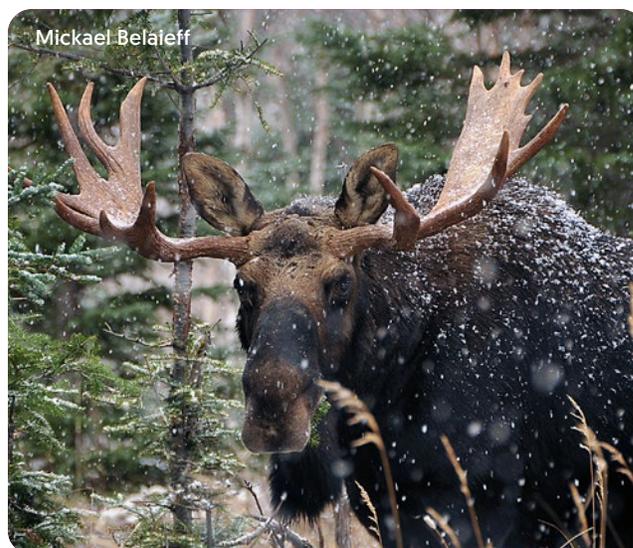
Contexte lié à l'objectif: La Fondation, bien qu'elle soit connue et reconnue par les acteurs du milieu, a une visibilité limitée auprès du grand public. Les différentes actions accomplies au cours du prochain plan triennal auront pour but d'établir les bases d'une reconnaissance par la population, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de donateurs potentiels.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'activités de communication de la Fondation		
Cible	Le nombre d'activités de communication a augmenté de 15%.		
Résultats	La Fondation a émis vingt communiqués de presse (augmentation de 11%).	La Fondation a émis vingt-sept communiqués de presse (augmentation de 35%).	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, il y a eu 27 communiqués de presse diffusés, une augmentation de 35 % par rapport à 2020, 225 publications sur Facebook, 154 publications sur Twitter et 168 publications sur LinkedIn.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de visiteurs du site Internet de la Fondation		
Cible	Le site a attiré 50 000 visiteurs par année.		
Résultats	45 535 visiteurs, pour 99 710 pages vues au total	59 389 visiteurs, pour 129 546 pages vues au total	



	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'abonnés aux médias sociaux de la Fondation		
Cible	Le nombre d'abonnés aux médias sociaux a augmenté de 20 %.		
Résultats	13 023 abonnés Facebook (augmentation de 25 %) 781 abonnés Twitter (augmentation de 8 %). 810 abonnés LinkedIn (augmentation de 44 %)	13 640 abonnés Facebook (augmentation de 4 %) 827 abonnés Twitter (augmentation de 5 %). 1 191 abonnés LinkedIn (augmentation de 47 %)	

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de participations à des événements grand public à titre de partenaire		
Cible	Participation à deux événements grand public		
Résultats	Un	Un	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La Fondation a été co-partenaire de l'exposition *Histoires de pêche* du Musée de la Civilisation de mars 2020 à septembre 2021.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Établissement d'une veille médiatique		
Cible	Un résumé annuel des activités médiatiques de la Fondation a été produit.		
Résultats	Cible atteinte, 281 mentions dans les médias	Cible atteinte, 226 mentions dans les médias	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La revue de presse a été produite par Meltwater. La Fondation a été mentionnée 226 fois dans les médias traditionnels régionaux et provinciaux.

Quatrième enjeu : la gestion de l'information

La Fondation, par son expertise et son réseau de partenaires, possède un savoir important au sujet de sa mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Elle désire mettre à profit ses connaissances afin d'en faire profiter le milieu faunique.

Orientation 4.1: Mettre en valeur l'information faunique

Objectif 4.1.1: Assurer un transfert de savoir à l'interne

Contexte lié à l'objectif: Les mouvements de personnel au cours des dernières années, à la suite de quelques départs à la retraite, ont nécessité des ajustements afin d'assurer un transfert de savoir à l'interne. La mise en place de rencontres d'équipe régulières a eu pour effet de diminuer les risques inhérents à cette situation.

La gestion de l'information par la Fondation peut être un vecteur clé de la réalisation de sa mission. L'information qu'elle a accumulée depuis plus de 30 ans a une valeur considérable. Le partage des connaissances et la diffusion des résultats des projets auxquels la Fondation contribue sont des éléments importants à maintenir ou à mettre en place.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de rencontres de l'ensemble du personnel		
Cible	Six rencontres ont lieu par année.		
Résultats	Cinq	Sept	

Objectif 4.1.2: Favoriser le rayonnement de l'expertise de la Fondation auprès des différents partenaires

Contexte lié à l'objectif: La Fondation est soucieuse de partager les connaissances qu'elle a acquises depuis sa création. À cet égard, elle désire élaborer un outil de gestion de données et de partage d'informations géoréférencées afin d'accroître son efficacité concernant la diffusion de son savoir.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Élaboration d'un outil de gestion de données et de partage d'information géoréférencée		
Cible	Au 31 décembre 2021, l'outil géomatique est fonctionnel.		Au 31 décembre 2023, l'outil est utilisé par 100 % de l'équipe de la Direction des programmes.
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Cible atteinte en 2020-2021. L'outil géomatique a été complété en 2020-2021 et il est utilisé par l'équipe de la Direction des programmes depuis. On envisage de

procéder à une mise à jour de l'outil en 2022-2023 (ajout de données, modification dans le classement des données, etc.).

Objectif 4.1.3: Présenter les résultats concrets des projets réalisés

Contexte lié à l'objectif: La diffusion des résultats des projets financés par la Fondation est un aspect concret de la mise en valeur de l'information qu'elle détient. En effet, une meilleure diffusion des résultats auprès du public en général et des partenaires en particulier peut permettre d'augmenter l'efficacité des actions entreprises.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Procédure efficace et à jour de détermination des projets les plus pertinents de chacun des programmes		
Cible	Vingt projets sont diffusés par année.		
Résultats	11 projets	18 projets	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Au total, 18 projets ont été diffusés :

- Six communiqués de presse ont été diffusés sur des projets soutenus par la Fondation.
- Trois projets ont été présentés dans le cadre de l'émission Aventure chasse et pêche de Télémag.
- Trois projets ont été mentionnés dans la campagne de sollicitation de l'automne 2021.
- Trois projets ont été mentionnés dans le bilan inséré dans le calendrier annuel.
- Trois projets ont été présentés dans le cadre des capsules Canva sur la biodiversité agricole.

Objectif 4.1.4: Mettre en place des mécanismes de communication simples

Contexte lié à l'objectif: Pour faire suite à l'objectif 4.1.1, la Fondation élaborera et instaurera un outil de communication interne simple d'ici 2023 afin de déterminer les projets porteurs de chacun des programmes et de les communiquer aux publics cibles.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Mise en place d'un outil performant, assurant la communication entre les gestionnaires et les communications		
Cible	Tous les utilisateurs connaissent et utilisent l'outil.		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'outil est en place dans FileMaker. La majorité de l'équipe des gestionnaires de programmes l'utilise afin de signifier la pertinence de communiquer un projet porteur aux publics cibles.

Orientation 4.2: Optimiser l'utilisation des outils

La Fondation possède plusieurs bases de données dont elle et ses partenaires peuvent tirer profit. L'optimisation de l'utilisation des données recueillies ne peut qu'être bénéfique à l'ensemble de l'équipe de la Fondation et, par conséquent, à l'ensemble du milieu faunique.



Objectif 4.2.1: Mettre à la disposition des équipes des outils performants de gestion de l'information

Contexte lié à l'objectif: L'un des moyens les plus efficaces d'optimiser l'utilisation des données est de se doter d'outils performants. Au cours du prochain exercice triennal, la Fondation effectuera un état de situation global des outils en vigueur à l'interne et elle établira un plan de priorisation des actions à mener pour accroître leur efficacité.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Création d'un inventaire et achèvement du rapport d'évaluation		
Cible	Un rapport global de la situation des outils informationnels et de gestion de la Fondation a été produit.		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les travaux réalisés poursuivaient la mise en œuvre du Plan d'action en cybersécurité exigé par le Centre de cyberdéfense du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et s'inscrivaient en ligne droite du Programme de consolidation des centres de traitement informatique du MCN. La Fondation est toujours en phase d'analyse afin de préparer les orientations à venir.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Production du plan de priorisation		
Cible	Le plan a été produit.		
Résultats	En cours	En cours	

Cinquième enjeu : gestion de la croissance

La Fondation a connu, au cours des dernières années, une croissance importante de ses revenus, occasionnée par la signature de plusieurs partenariats pour la mise en œuvre de nouveaux programmes. Cette croissance a également engendré la dotation de plusieurs postes et l'acquisition de compétences pour la gestion des nouveaux programmes.

Orientation 5.1: Assurer une saine gestion de la main-d'œuvre

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre actuel, où la gestion de la main-d'œuvre est un élément clé de la dotation et de la rétention du personnel, il est

important pour la Fondation d'être un employeur attractif, tout en offrant des avantages sociaux conformes à ce qui est offert sur le marché de l'emploi.

Objectif 5.1.1: Maintenir une marque employeur forte

Contexte lié à l'objectif: La Fondation brille dans le milieu faunique par son expertise, mais également par sa marque employeur. Elle est attractive lorsqu'elle est à la recherche de main-d'œuvre. Le maintien de cette force est crucial dans le marché de l'emploi actuel.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Établissement d'une veille sur les tendances actuelles en gestion des ressources humaines		
Cible	Un rapport annuel des tendances recensées a été réalisé.		
Résultats	Cible non atteinte	Cible non atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La ressource affectée à cet objectif a recensé quelques tendances en matière de marque employeur, cependant aucun rapport annuel n'a été produit. Des démarches auprès du Conseil du trésor ont été entamées dans le but de vérifier si les tendances explorées peuvent être applicables à la Fondation.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Établissement d'une veille sur les tendances actuelles en gestion des ressources humaines		
Cible	Une étude semestrielle de la faisabilité de l'implantation des tendances a été réalisée		
Résultats	Cible non atteinte	Cible non atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La faisabilité de l'implantation des nouvelles tendances au sein de la Fondation sera vue et évaluée au cours de la prochaine année dans un mandat donné à une firme externe.

Objectif 5.1.2: Établir une planification des ressources humaines

Contexte lié à l'objectif: Les départs, que ce soit à la retraite ou pour relever de nouveaux défis, font partie des enjeux d'une organisation. Compte tenu de la croissance de ses activités, la Fondation doit optimiser la répartition des tâches entre les membres de son personnel tout en s'assurant que celles-ci sont complémentaires.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Révision des descriptions de poste		
Cible	Toutes les descriptions de poste ont été revues.		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

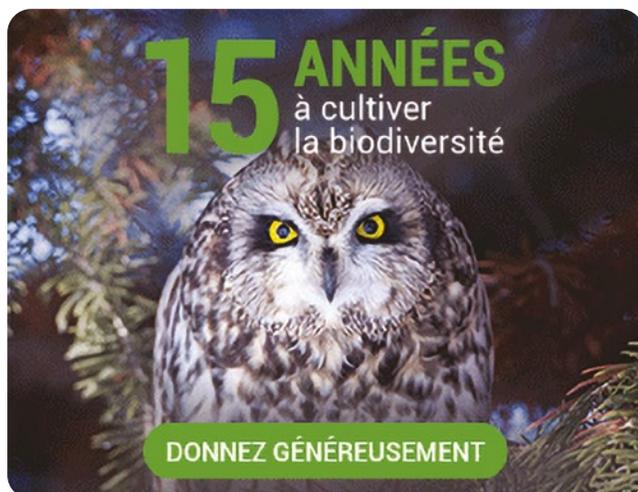
Deux nouveaux postes ont été créés en 2021-2022 accompagnés de leur description, soit les postes de coordonnatrice ou coordonnateur aux communications et d'adjointe ou d'adjoint au programme Pêche en herbe. Les descriptions des trois postes de direction sont en cours de révision.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Synchronisation des postes pourvus en fonction de la croissance		
Cible	La totalité des postes sont pourvus en fonction de la croissance.		
Résultats	En cours	En cours	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Deux nouveaux postes ont été créés, un à la direction des communications et de la collecte de fonds et un à la direction des programmes.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Disponibilité des espaces de travail		
Cible	La totalité du personnel dispose d'espaces de travail suffisants et adéquats.		
Résultats	Travaux non commencés	En cours	



Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La majeure partie du travail a été effectué. Un réaménagement provisoire des espaces de travail a été fait, les rendant accessibles à tous avec les équipements nécessaires. Quelques équipements doivent être renouvelés afin de parfaire l'aménagement. Le télétravail permet de composer avec la disponibilité des espaces bureau.

Orientation 5.2: Accroître les sources de revenus de la Fondation

Au cours de la dernière planification stratégique, la Fondation a réussi à accroître et à diversifier ses sources de revenus. Cependant, elle est encore, en partie, tributaire des ententes précédemment signées. En augmentant sa visibilité auprès du grand public (objectif 3.2), elle souhaite augmenter la proportion des dons reçus dans le pourcentage global de ses revenus.

Objectif 5.2.1: Favoriser des initiatives auprès du grand public et du privé

Contexte lié à l'objectif: Il a été constaté ces dernières années que la Fondation était peu connue du grand public. Il est donc utile de développer ce créneau pour augmenter ses revenus de dons personnels et d'entreprise.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Implanter une nouvelle activité de collecte de fonds.		
Cible	Une nouvelle activité de collecte de fonds a été réalisée.		
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Une campagne Web sur le thème *En action pour la faune en danger* a été ajoutée au calendrier régulier des campagnes de sollicitation en 2020 et bonifiée, en 2021, en une campagne de dons jumelés grâce à une entente avec la Caisse Desjardins de l'Administration et des services publics, qui s'est engagée à doubler les dons amasés au mois de mai 2021, jusqu'à concurrence de 5 000\$.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Mise en vigueur du don <i>in memoriam</i>		
Cible	Mise en vigueur du don <i>in memoriam</i>		
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le don *in memoriam* a été préparé et structuré au cours de l'année 2020-2021. Le formulaire de don est disponible sur le site Internet de la Fondation. Le formulaire et les documents relatifs au don *in memoriam* ont été traduits en anglais au printemps 2022.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Augmentation du nombre de donateurs mensuels actifs		
Cible	Augmentation de 20% du nombre de donateurs mensuels actifs		
Résultats	917 donateurs mensuels, augmentation de 10% par rapport à 2020.	994 donateurs mensuels, augmentation de 16% par rapport à 2020.	

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Augmentation de 10% par année du nombre de dons faits à l'issue des campagnes Web (excluant les transactions de l'Encan et de la soirée-bénéfice)		
Cible	Augmentation de 10% par année du nombre de dons faits à l'issue des campagnes Web		
Résultats	1 173 transactions Web	1 478 transactions Web, augmentation de 20%	

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Augmentation de 15% du nombre d'entreprises donatrices dans les activités de collecte de fonds		
Cible	Augmentation de 15% du nombre d'entreprises donatrices dans les activités de collecte de fonds		
Résultats	182 entreprises	196 entreprises, augmentation 7%	

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Augmentation de 15% du nombre de participants aux activités de collecte de fonds		
Cible	Augmentation de 15% du nombre de participants aux activités de collecte de fonds		
Résultats	Quelque 4 026 individus ou organisations ont effectué une transaction dans l'une des activités de collecte de fonds, soit une augmentation de 6% par rapport à 2019-2020.	Quelque 4 296 individus ou organisations ont effectué une transaction dans l'une des activités de collecte de fonds, soit une augmentation de 17% par rapport à 2019-2020.	



Québec couleur nature, Alexandre Paiement

3

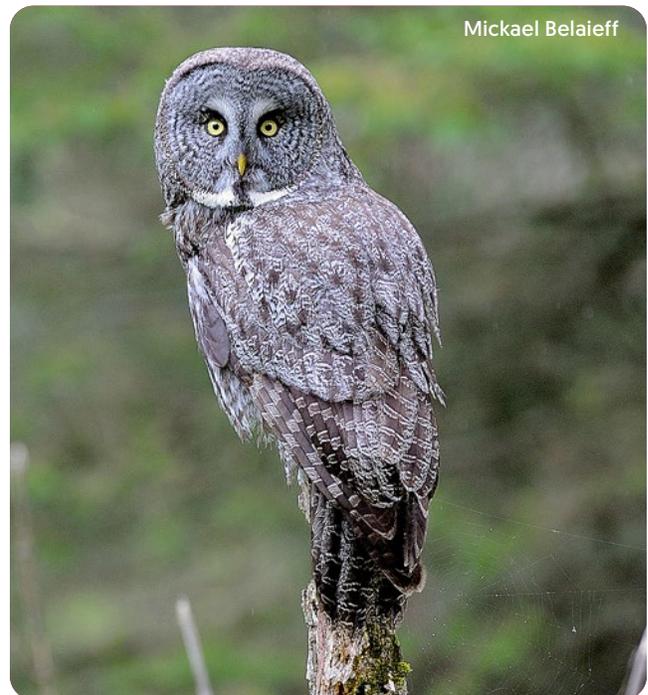
Les ressources utilisées

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2022, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Direction générale et administration	9	10	-1
Communications et collecte de fonds	3	3	0
Programmes	12	12	0
Total	24	25	-1



Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 (000 \$)	Dépenses au 31 mars 2022 (000 \$)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) <small>Source: Comptes publics 2020-2021</small>	Écart (000 \$)	Variation (%)
Direction générale et administration	917,9	985,9	888,2	97,7	11,0
Communications et collecte de fonds	689,6	557,0	604,3	-47,3	-7,8
Programmes	11 463,6	10 728,7	8 785,9	1 942,8	22,2
Total	13 071,1	12 271,6	10 278,5	1 993,1	19,3

Utilisation des ressources informationnelles

Depuis deux ans, des efforts sont consacrés à l'entretien des systèmes existants et à leur amélioration afin d'assurer le maintien des services et la continuité des opérations dans l'organisation, tout en maintenant un haut niveau d'efficacité et d'efficacités.

Les projets suivants ont été menés au cours de l'exercice:

- Définition et mise en place d'un processus de gestion des actifs.
- Remplacement du serveur Filemaker par une solution infonuagique.
- Mise en route d'un projet de rehaussement de la solution VPN; connexion des solutions d'accès à Microsoft 365 au moyen de l'authentification Azure AD avec MFA.
- Mise en place d'un processus de gestion des accès pour l'environnement Microsoft 365, VPN et Filemaker.

4

Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs

La Fondation est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, adoptée le 5 décembre 2014. En vertu de

l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2021-2022 pour la Fondation était de 45 155 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 41 931 heures afin de réaliser sa mission.

Répartition des effectifs, en heures rémunérées, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	1 827	0	1 827	1
Personnel professionnel	25 380	0	25 380	14
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	14 437	0	14 437	8
Étudiants et stagiaires	287	0	287	0
Total 2021-2022	41 931	0	41 931	23
Total 2020-2021			40 421	22

Au titre des articles 15 et suivants de la même loi, la Fondation doit diffuser certains renseignements sur les contrats de service.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant, autre qu'une personne physique	3	133 423 \$
Total des contrats de service	3	133 423 \$

Suivi du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Afin de satisfaire les exigences de la Directive pour la mise en œuvre du décret 512-2021 visant la mise à jour des plans d'action de développement durable des ministères et organismes pour la période 2021-2022, la Fondation, en tant qu'organisme assujetti à la Loi sur le développement durable, met à jour son plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 pour la période de transition allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

En mars 2016, la Fondation a adopté son plan d'action en développement durable 2015-2020. Des huit orientations et vingt-sept objectifs énoncés dans la

stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de huit objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, son plan d'action contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes. Certaines mesures sont déjà appliquées à la Fondation. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Objectif gouvernemental 1.1 **Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.**

OBJECTIF DE LA FONDATION

Consolider l'utilisation, par le personnel, des outils de gestion en développement durable que la Fondation a mis en place au cours des dernières années afin de réduire son empreinte écologique.

■ ACTION 1

Intégrer des clauses d'approvisionnement écoresponsable dans les critères de sélection des appels d'offres publics.

Indicateur

Nombre d'appels d'offres publics ayant des clauses d'approvisionnement écoresponsable.

Cible 2021-2022

Tous les appels d'offres publics contiennent des clauses d'approvisionnement écoresponsable.

Résultat 2021-2022

La Fondation n'a procédé à aucun appel d'offres public au cours de l'année 2021-2022.

■ ACTION 2

Favoriser l'achat de matériel écoresponsable.

Indicateur

Quantité de matériel écoresponsable acheté.

Cible 2021-2022

Plus de 50 % du matériel acheté est écoresponsable.

Résultat 2021-2022

Pratiquement tout l'achat de matériel est écoresponsable. Les achats sont effectués auprès d'un fournisseur qui offre un grand choix de matériel écoresponsable.

■ ACTION 3

Favoriser l'achat de matériel informatique écoresponsable.

Indicateur

Nombre d'ordinateurs et d'imprimantes achetées ayant une certification écoresponsable [EnergieStar, etc.].

Cible 2021-2022

100 % des ordinateurs et imprimantes achetés ont une certification écoresponsable [EnergieStar, etc.].

Résultat 2021-2022

Aucun achat d'imprimante et tous les ordinateurs achetés ont la certification Energy Star 8.0.

Mickael Belaieff



■ ACTION 4

Réduire l'utilisation du papier.

Indicateur

Nombre de paquets de papier utilisés pour les impressions.

Cible 2021-2022

L'utilisation de papier a diminué de 40 %.

Résultat 2021-2022

Avec le télétravail, la consommation de papier a fortement diminué. De plus, le mode de travail sans papier est de plus en plus instauré au sein de l'équipe.

■ ACTION 5

Favoriser l'utilisation du transport en commun auprès des employés.

Indicateur

Nombre d'employés utilisant le transport en commun pour leurs déplacements.

Cible 2021-2022

50 % des employés utilisent le transport en commun pour leurs déplacements.

Résultat 2021-2022

En raison de la pandémie, 83 % [20/24] des membres du personnel de la Fondation ont fait du télétravail.

■ ACTION 6

Réduction des déplacements professionnels [p. ex. réunions].

Indicateur

Nombre de déplacements professionnels.

Cible 2021-2022

Les réunions se sont tenues à distance dans une proportion de 70 %.

Résultat 2021-2022

Toutes les réunions du conseil d'administration et de ses comités se sont tenues à distance. Et, en raison de la pandémie, toutes les rencontres des membres du personnel se sont également tenues à distance.

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par l'acquisition et le transfert des connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

■ ACTION 7

Favoriser le transfert de connaissances en développement durable auprès des employés.

Indicateur

Nombre d'actions de communication réalisées auprès des employés.

Cible

Renseigner les employés sur différents enjeux de développement durable.

Résultats 2021-2022

Une seule action de communication a été réalisée auprès des employés de la Fondation, soit celle de la Journée de l'environnement dans l'administration publique.

Objectif gouvernemental 3.1

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique, et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

■ ACTION 8

Prise en compte de critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière.

Indicateur

Nombre de programmes ayant des critères écoresponsables.

Cible

Tous les programmes comptent des critères écoresponsables.

Résultats 2021-2022

Tous les programmes d'aide financière de la Fondation comptent des critères écoresponsables.





Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Fondation est assujettie à l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Compte tenu du nombre d'employés de la Fondation, les divulgations doivent être adressées directement au Protecteur du citoyen. Il n'y a eu aucune divulgation de la part de membres du personnel entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels [RLRQ, chapitre A-2.1, r.2] (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels [RLRQ, chapitre A-2.1], oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents et informations se trouvent à la section Accès à l'information du site Web de la Fondation.

La Fondation a reçu une seule demande d'accès à l'information touchant des documents administratifs au cours de l'exercice, demande qui a été traitée dans un délai de moins de 20 jours.

Renseignements complémentaires :

- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.
- Aucun avis de révision n'a été reçu de la Commission d'accès à l'information.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté sa Politique linguistique 2016-2021 le 23 novembre 2016.

La Fondation a reçu un avis officiel d'approbation de cette politique par l'Office québécois de la langue française [OQLF] le 6 décembre 2016. La Politique linguistique est diffusée sur le site Internet de la Fondation, et un exemplaire en est transmis à tous les membres du personnel.

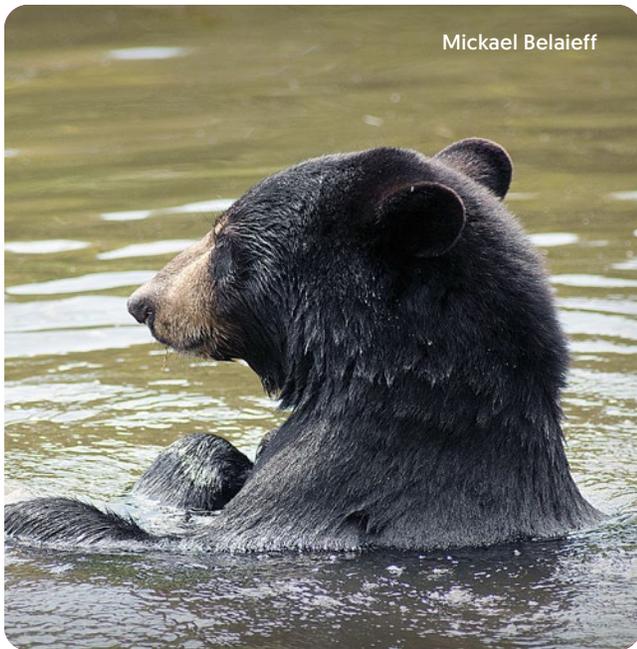
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté le 25 mars 2021 un nouveau code d'éthique entièrement revu et refondu. Cette révision s'est basée sur les principes les plus stricts et les meilleures pratiques en matière d'éthique. Le Code d'éthique de la Fondation (le « Code ») et les Lignes directrices qui orientent son application ont été énoncés à l'intention de l'ensemble des intervenants traitant avec la Fondation, et non seulement de ses administrateurs.

L'objectif du Code est de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à leur intention des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité. La Fondation exige des intervenants qui agissent avec elle qu'ils se conforment aux valeurs de gestion qu'elle s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. Leurs actions doivent de plus être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation.

Par principe de simplification et d'uniformisation, un seul code d'éthique est en vigueur à la Fondation. Ce document peut être consulté sur le site Web de la Fondation à la section Accès à l'information.

En application de celui-ci, la Fondation n'a eu à traiter aucun cas de manquement ni eu à appliquer aucune sanction. Ainsi, aucun administrateur de la Fondation ne s'est vu révoqué ou suspendu de ses fonctions au cours de l'exercice 2020-2021.



Engagement et valeurs

Engagement

La Fondation s'engage à respecter des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires, tant à l'égard des donateurs, des organisations qui lui confient la gestion de leurs fonds, des bénéficiaires de programmes d'aide financière, des membres du personnel, dirigeants et administrateurs, de ses fournisseurs, cocontractants et autres partenaires et collaborateurs, de la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités et du public auquel elle s'adresse.

De manière plus spécifique, la Fondation s'engage à veiller à ce que ses activités :

- respectent les lois et règlements ;
- respectent les documents constitutifs en vertu desquels elle a été constituée tels que ces documents ont pu être modifiés de même que les règlements et politiques qu'elle a adoptés et les contrats auxquels elle est partie ;
- poursuivent la mission et les objectifs qu'elle s'est donnés ;
- s'exercent dans le respect des personnes ;
- soient conformes à des normes d'intégrité élevées ;
- répondent à des critères d'excellence supérieurs et qu'en matière de communications internes et externes elle se fasse à l'enseigne de la transparence, de la vérité et de l'exactitude.

Valeurs

Les valeurs de la Fondation sont les principes fondamentaux qui guident ses actions et décisions. Elles inspirent la culture organisationnelle et orientent les comportements.

Le maintien de la biodiversité

Le champ d'action de la Fondation couvre toutes les espèces fauniques indigènes du Québec. La protection d'écosystèmes importants pour la faune et les interventions pour aider des espèces dont la situation est jugée préoccupante sont au cœur de ses préoccupations.

Le développement durable des collectivités

Dans ses interventions pour la faune, la Fondation cherche à produire des effets à long terme. Elle porte une attention particulière aux projets qui visent à conserver ou à accroître les habitats des espèces fauniques qui soutiennent une activité économique et contribuent ainsi au développement des communautés locales.

Le partenariat

La Fondation ne peut intervenir seule sur l'ensemble du territoire québécois. Au fil des ans, l'établissement de partenariats est devenu un élément déterminant de son action. Sur le plan faunique, cela s'est traduit par la mobilisation de différents acteurs locaux pour la réalisation de projets fauniques. Sur le plan financier, la Fondation favorise le maillage entre ses partenaires et des projets sur le terrain.

La rigueur et l'équité

La Fondation traite annuellement plusieurs centaines de demandes d'aide financière relatives à des interventions très diversifiées. Soucieuse de prendre les meilleures décisions pour maximiser les résultats de ses investissements, elle s'assure que ces demandes sont traitées avec la plus grande rigueur et que les décisions prises sont équitables.

Objectif

Le Code édicte des mesures et règles de conduite, mais non exhaustives, pour favoriser et appuyer, au sein de la Fondation et dans les relations que celle-ci entretient avec les personnes qui la composent ou avec qui elle traite, une véritable culture d'intégrité, et le respect des valeurs et engagements.

Définitions et champ d'application

« Intervenant » : s'entend des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs de la Fondation aux fins d'application du Code.

Le Code s'applique à tous les administrateurs, les membres de comités et les dirigeants en tout temps et en tout lieu lors de l'exercice de leurs fonctions pour la Fondation, qu'il s'agisse d'activités à caractère professionnel ou social, et certaines dispositions s'étendent même à la fin de leurs fonctions.

La Fondation exige de chaque intervenant qu'il prenne tous les moyens raisonnables afin de respecter les dispositions et intentions du Code, et en favoriser le respect par les autres intervenants.

La Fondation s'attend à ce que chacun des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs adhère à ses valeurs, en faisant siens ses engagements, et les appuie dans l'exercice de ses fonctions pour le compte, directement ou indirectement, de l'organisation.

Le Code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées par une loi, un règlement ou un code de déontologie professionnel.

En cas de divergence entre les règles, les plus exigeantes s'appliquent.

Attentes à l'égard d'autres personnes

La Fondation s'attend à ce que chacun des bénévoles, mandataires, fournisseurs, cocontractants, bénéficiaires de programme d'aide financière et d'autres partenaires et collaborateurs respectent ses valeurs et ses engagements, favorisent le respect du Code par son personnel, ses dirigeants et administrateurs et les respectent eux-mêmes, dans toute la mesure applicable, lorsqu'ils agissent au nom de la Fondation ou pour leur compte, ou lorsqu'ils bénéficient de programmes d'aide financière.

Lien d'emploi ou d'affaires conditionnel

L'établissement et la continuation des liens d'emploi ou d'affaires avec la Fondation sont conditionnels au respect du Code.

Devoirs généraux

Devoirs

- L'intervenant agit avec intégrité, dignité et bonne foi en toutes circonstances.
- L'intervenant respecte la loi et en promeut le respect par les autres.
- L'intervenant agit avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve en pareilles circonstances une personne prudente.
- L'intervenant consacre aux activités et tâches qui lui ont été confiées par la Fondation le temps, les efforts et l'attention requis par sa charge, sa fonction ou le contrat le liant à l'organisation, et ce, en utilisant pleinement ses talents, expériences et connaissances.
- L'intervenant respecte les autres personnes et transige en toutes circonstances de manière équitable avec les membres de la Fondation, les bénévoles, les bénéficiaires des programmes d'aide financière, les donateurs, les donateurs potentiels, les mandataires, les fournisseurs, les cocontractants, les autres partenaires et collaborateurs et les autres organismes qui sollicitent des fonds de même qu'avec tous les autres intervenants.
- L'intervenant respecte l'environnement et les collectivités dans lesquels il œuvre pour le compte de la Fondation.
- L'intervenant use avec soin des biens de la Fondation, utilise ces biens exclusivement aux fins légitimes requises pour l'exercice de ses activités pour le compte de l'organisation et lui rend compte de toute utilisation qu'il en fait lorsque cela lui est requis.



Québec couleur nature, Serge Deslex

Propriété intellectuelle

L'intervenant reconnaît et respecte le droit de propriété et d'utilisation exclusif de la Fondation de tous les fruits et résultats de l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de l'organisation ou de tous les produits récoltés à l'occasion de cet exercice.

Ces fruits et résultats comprennent notamment les conclusions et données d'une découverte, d'une invention, d'une idée, d'un processus, d'une méthode et de toute façon de les améliorer ou de les utiliser. L'intervenant doit notamment, si requis par la Fondation, signer tout document de cession ou de reconnaissance et poser tout geste ayant pour but de fournir à la Fondation un titre et des droits clairs et opposables à tout tiers dans ces fruits et résultats. De plus, il ne doit utiliser ces fruits et résultats que pour les fins expressément autorisées par la Fondation.

Information confidentielle

L'intervenant respecte, et prend les moyens raisonnables pour faire respecter par toute personne qui coopère avec lui, la confidentialité de l'information portée à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions ou de sa charge à la Fondation.

Il ne peut notamment utiliser, à son avantage ou pour le bénéfice d'un tiers, une information confidentielle ou une occasion d'affaires de la Fondation. L'expression « information confidentielle » signifie, dans le cadre et aux fins du Code, tout document ou renseignement portant sur la Fondation, ses éléments d'actif, ses projets ou contrats ou tout autre aspect concernant celle-ci, recueilli par l'intervenant ou dont il prend connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour l'organisation ou à l'occasion de sa relation avec elle ou un autre intervenant qui n'est pas connu du public.

L'intervenant traite les données financières relatives à la Fondation, à ses biens, à ses activités, à ses droits et à ses obligations de manière complète, juste, exacte et conforme à la loi et aux principes, normes et règles applicables, de même qu'aux obligations assumées envers les donateurs et aux organisations qui ont confié des fonds à sa gestion, le cas échéant, de même que les politiques de l'organisation, et ce, tant dans la compilation de ces données et de la confection de rapports qui les utilisent que dans leur divulgation.

À moins d'être expressément autorisé par les autorités compétentes de la Fondation, l'intervenant s'abstient de faire quelque déclaration ou intervention publique, ou à un représentant des médias relativement à la Fondation, à ses activités ou à un autre intervenant.

L'intervenant fait preuve de discrétion et de réserve dans la manifestation publique de ses opinions, notamment dans les médias sociaux, sur des questions liées à son mandat.

L'intervenant respecte toutes les politiques et procédures adoptées par la Fondation qui lui sont applicables.

Conflit d'intérêts

L'intervenant agit au mieux des intérêts de la Fondation et évite toute situation de conflit, réel, potentiel ou apparent, entre l'intérêt de la Fondation, d'une part, et son intérêt personnel ou celui d'un tiers, d'autre part.

Le conflit d'intérêts est lié aux situations où l'intervenant a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Fondation.

Il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation de conflit potentiel, une possibilité réelle que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt de la Fondation. Il n'est donc pas nécessaire que l'intervenant ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Fondation. Le risque que cela se produise est suffisant, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité et la réputation de la Fondation.

L'intervenant doit divulguer sans délai et par écrit à l'autorité compétente toute situation de conflit d'intérêts, d'apparence de conflit d'intérêts ou encore toute situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts afin que soient déterminées les mesures qui seront prises à cet égard. Il doit également respecter les directives de protection qui pourront être formulées à cet égard.

L'intervenant remplit annuellement la déclaration d'intérêts dans la forme prescrite par la Fondation, telle qu'à l'annexe 1, et la remet au secrétaire général de la Fondation.

L'intervenant évite toute situation, toute activité et tout comportement en dehors de l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation qui puisse nuire à ses fonctions ou à ses activités pour le compte de l'organisation, empêcher

ou affecter négativement le respect des codes ou ternir l'image de cette dernière ou d'un intervenant.

L'intervenant ne peut accepter ou convenir d'accepter un cadeau, un privilège ou une faveur d'une personne :

- qui est susceptible de le placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts, ou encore d'influer en faveur d'une personne sur une décision qu'il est appelé à prendre dans l'exercice de ses activités pour le compte de la Fondation ;
- qui excède les usages et coutumes ; ou,
- qui est proscrite par les politiques de la Fondation, le cas échéant.

L'intervenant ne peut, directement ou indirectement, offrir, solliciter ou accepter un don, un cadeau, une faveur, une marque d'hospitalité ou un avantage indu pour lui-même ou un tiers.

Mise en application

Pour assurer le respect et la mise en œuvre de la politique sont désignés à titre d'autorité compétente :

- le président-directeur général, à l'égard des membres du personnel de la Fondation ;
- le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, à l'égard du président du conseil d'administration, des administrateurs, du directeur général de la Fondation ainsi qu'à l'égard des présidents de comités.

L'autorité compétente informe par écrit la personne visée de la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, ou des manquements reprochés, des mesures qui peuvent être prises, de son droit, dans les 7 jours, de fournir ses observations et de la possibilité d'être entendue.

Sur conclusion que la personne visée a contrevenu à une loi, à un règlement ou à la présente politique, l'autorité compétente impose une sanction proportionnelle à la faute commise et reconnue, pouvant aller

d'un avis verbal ou écrit, à la suspension ou même au congédiement.

Toute sanction imposée doit être communiquée par écrit et motivée.

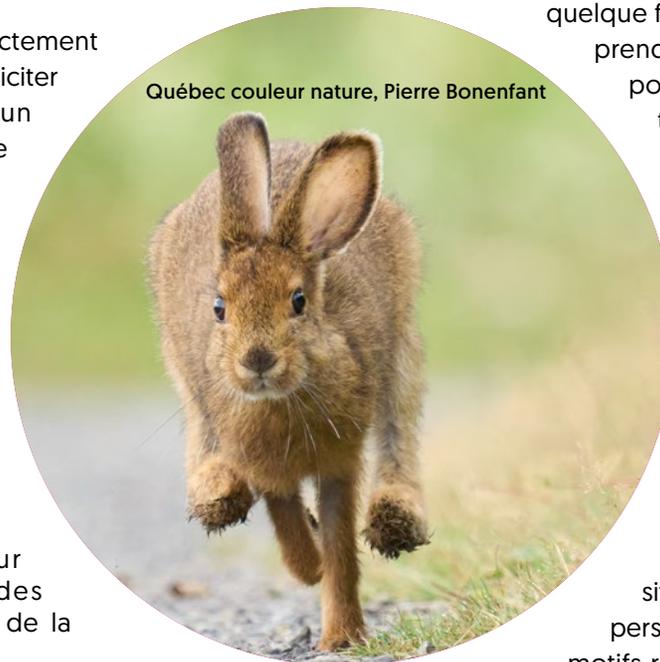
Lors de son entrée en fonction, tout intervenant doit prendre connaissance du Code éthique et s'engager à le respecter en signant le formulaire à cet effet et en remplissant la déclaration d'intérêts. Le Comité de gouvernance et d'éthique s'assure du renouvellement de cet engagement annuellement.

Le Code ne remplace ni ne modifie de quelque façon la loi. L'intervenant doit prendre les mesures raisonnables pour la connaître et la respecter. La Fondation peut adopter des règles, des politiques, des instructions ou des codes plus précis pour préciser, clarifier, compléter ou appliquer les règles énoncées dans le Code.

Obligation de dénonciation

L'intervenant doit dénoncer à l'autorité compétente toute situation dont il a connaissance personnellement et lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle constitue ou pourrait constituer :

- une violation importante d'une règle de droit ayant pour objet la protection des membres et qui n'a pas été corrigée en temps utile, y compris toute divulgation inexacte d'un fait important, toute omission d'un fait important devant être divulgué et toute divulgation d'une information trompeuse ;
- une violation de toute autre règle de droit qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ;
- une violation du Code, importante ou mineure, qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ; ou,
- une pratique douteuse.



Dans tous les cas où les circonstances le permettent, et dans la mesure de ses compétences et de son autorité, l'intervenant doit, avant de procéder à cette divulgation, prendre les moyens raisonnables pour porter à la connaissance de la personne ou des personnes impliquées dans la violation réelle ou potentielle ou dans la pratique douteuse, et l'aider ou les aider à corriger la situation dans la mesure où elle peut l'être en temps utile.

Procédure de divulgation ou de dénonciation

L'intervenant qui s'interroge sur l'interprétation qui doit être donnée à une disposition du Code ou à quelque règle, politique, instruction ou autre norme de la Fondation, ou quant à leur application, doit consulter son supérieur immédiat avant de poser quelque geste ou de prendre quelque mesure que ce soit.

Toute personne qui désire procéder à une divulgation ou à une dénonciation en conformité avec le Code peut le faire en suivant les étapes décrites ci-dessous, de façon confidentielle et anonyme ou non, au choix de cette personne, à l'attention de l'autorité compétente telle qu'elle est désignée à la section « Mise en application ».

Les renseignements et documents suivants devraient être fournis lorsque les circonstances et le moyen de communication utilisés le permettent :

- Une description détaillée de la violation ou de la pratique douteuse.
- L'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ou pratique douteuse.
- La période durant laquelle cette violation ou pratique douteuse est survenue.
- Les démarches effectuées pour corriger cette violation ou pratique douteuse entreprises à la connaissance de l'intervenant.
- Une copie de tout document au soutien des faits divulgués ou faisant état des faits divulgués.

L'autorité compétente doit agir avec prudence et prendre tous les moyens raisonnables pour respecter la confidentialité et l'anonymat de l'auteur de la divulgation, si l'auteur s'est identifié ou a laissé des indices pouvant conduire à son identification, et ne pas tenter d'identifier l'auteur qui ne s'est pas identifié.

L'autorité compétente doit procéder à une enquête sur le contenu de toute divulgation qu'elle juge sérieuse et prendre les mesures raisonnables

disponibles pour corriger la violation ou la pratique douteuse de même que les effets de cette violation ou pratique, en éviter la répétition et sanctionner le contrevenant, le cas échéant.

Déclaration frivole

L'intervenant doit éviter toute divulgation frivole ou malicieuse, ou qui relate des faits ou circonstances qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne vise qu'à favoriser son intérêt personnel.

Procédure particulière relative à la gestion des conflits d'intérêts au conseil d'administration

Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration comporte l'existence d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, visant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général, le secrétaire général :

- informe le conseil d'administration ou le comité concerné de la situation ;
- donne instruction à la personne ciblée par le conflit d'intérêts de respecter les termes de l'article 12.2 ;
- omet de transmettre à la personne ciblée par le conflit d'intérêts les informations en lien avec ledit conflit ;
- consigne au procès-verbal de la réunion ou de l'assemblée le retrait de la personne de la réunion et son abstention à participer aux délibérations ainsi qu'au vote éventuel en raison de ses intérêts, le cas échéant ;
- supprime dans le procès-verbal les passages traitant de la situation de conflit d'intérêts avant de le transmettre à la personne ciblée par le conflit.

L'administrateur, le dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général en situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, doit s'abstenir de participer ou de mettre fin à toute participation aux discussions, aux délibérations, aux votes, aux décisions ou aux avis sur toute question liée audit conflit. Le cas échéant, il se retirera de la réunion ou de l'assemblée pour le temps de la délibération ou de la prise de décision.

En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité soulève une situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, concernant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou

le directeur général, ce dernier doit en aviser le secrétaire général, qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

Période d'application

Tous les droits et devoirs de l'intervenant s'appliquent à lui et le régissent tant et aussi longtemps qu'il exerce des fonctions ou des activités pour le compte de la Fondation.

Les devoirs et obligations, énoncés plus haut, continuent de s'appliquer à l'intervenant après la cessation de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation et survivent à la terminaison de ses liens avec l'organisation.

Sanctions

Toute personne qui contrevient au Code est passible d'une sanction pouvant aller d'un avis verbal ou écrit, à la suspension ou même au congédiement, ou encore à la terminaison de ses liens avec la Fondation, le tout compte tenu de l'importance relative de la violation du Code.

La Fondation peut également prendre toute autre mesure qu'elle juge appropriée pour sanctionner la violation ou la pratique douteuse, en prévenir la répétition ou être indemnisée pour les dommages subis.

Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être imposées à l'administrateur : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat, en conformité avec le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (M-30, R.1, art 41).

L'administrateur peut également être contraint de rembourser, ou de remettre à l'Ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à la Fondation, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention du Code d'éthique qui lui sont applicables.

L'administrateur doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt de l'ordre ou du public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un

parent, une personne vivant sous son toit, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

Protection

Ni la Fondation ni les intervenants ne doivent permettre que des mesures de représailles ou de harcèlement soient prises ou utilisées contre un intervenant qui a procédé à une dénonciation conformément au Code ou à quelque politique de la Fondation, et ce, en raison de cette dénonciation.

La Fondation peut imposer des sanctions à tout intervenant qui fait une dénonciation frivole ou malicieuse, ou qui invoque des faits qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne visent qu'à favoriser son intérêt personnel.

Entrée en vigueur

Le Code entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Fondation et lie un intervenant dès qu'il est publié sur le site Internet de la Fondation, ou que l'intervenant est informé de son existence et de l'endroit pour le consulter, ou qu'un exemplaire, papier ou électronique, lui est fourni.

Toute modification au Code est soumise aux mêmes conditions d'entrée en vigueur et de communication.

Surveillance et dérogation

Le conseil d'administration de la Fondation a la responsabilité de veiller au respect du Code. Il est le seul autorisé à consentir des dérogations au Code aux administrateurs, aux dirigeants ou aux membres du personnel, le cas échéant. Le conseil d'administration peut déléguer en tout ou en partie cette responsabilité au Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoption et mise en œuvre

Lors de son entrée en fonction, tout intervenant doit prendre connaissance du Code et s'engager à le respecter en signant le *formulaire d'engagement à respecter le Code d'éthique*. Cet engagement est renouvelé annuellement.



Le personnel au 31 mars 2022

Jean-Claude D'Amours
Président-directeur général

Annabelle Avery
Directrice des programmes

Christine Bélanger
Gestionnaire principale, programmes et développement

Johanne Bélanger
Adjointe aux programmes

Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds

Marie Josée Biédron
Coordonnatrice des dossiers administratifs

Nathalie Bryar¹
Contractuelle

Maxime Brien
Gestionnaire de programmes

Nancy Cloutier
Coordonnatrice des opérations financières

Amélie Collard
Gestionnaire de programmes

Andrée Delisle
Adjointe aux communications et à la collecte de fonds

Maryse Dion
Technicienne juridique

1. Poste occasionnel

Raphaël Dubé
Gestionnaire de programmes

Annie Forest
Adjointe à l'administration

Judith Labrecque
Contractuelle

Geneviève Lacroix
Gestionnaire de programmes

Annie Lebel
Gestionnaire de programmes

Simon Lemieux
Gestionnaire de programmes

Sonia Rabe
Adjointe aux programmes

Jean-Philippe Paul
Coordonnateur des activités de collecte de fonds

Isabelle Pelletier
Directrice des affaires administratives et secrétaire générale

Daniel Théberge
Technicien en administration

Alexandre Rasiulis
Gestionnaire de programmes

Nathalie Zicat
Adjointe administrative

Québec couleur nature, Gilles Beauchamp





Donateurs et partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec
Mouvement des caisses Desjardins du Québec
Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

100 000 \$ et plus cumulativement

Association minière du Québec
Bioxel Pharma inc.
Bonduelle Amériques
Boralex
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Dumas, Réjean
Eaux Naya inc. [Les]
Environnement et Changement climatique Canada
– Service canadien de la faune
Fédération des caisses Desjardins du Québec
[Services de cartes Desjardins]
Fondation familiale Trottier [La] [FD]
Groupe zoom média
Habitat faunique Canada
Jourdain, Madeleine B. [Terrain]
Kruger inc.
Marin, Charles-Eugène [Succession] [FD]
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Ministère des Transports
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Outfront média
Pêches et Océans Canada

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine [Terrain]
RBC Fondation [Banque Royale du Canada]
Rousseau Collections Timbres et Monnaies
à la Baie d'Hudson
Société Canadian Tire
Société canadienne pour la conservation de la nature
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société du Plan Nord
Syngenta Canada
Tembec
Ville de Montréal
Ville de Québec

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 \$ à 99 999 \$

Aecom consultants
Agence Gravel
Alumacraft Canada
Association de protection de la rivière Moisie
Bateaux Princraft
Beaudoin, Claude
Bechtel
Bombardier produits récréatifs
Brasseurs du Nord [Les]
Brasseurs R. J. et Brasserie McAuslan
Caisse Desjardins de l'administration et des services
publics
Cossette
Croisières AML
Deloitte S.E.N.C.R.L.
Fédération du saumon atlantique

Financière agricole [La]
Fondation Molson
Hôtel Château Laurier Québec
IBM Canada
Jones, Richard Allan
Journal de Montréal
Lévis Toyota
Magasin Latulippe
Maison Simons [La]
Microbrasserie Dieu du ciel!
Mines Agnico Eagle Itée
Ministère des Finances
Nolinor aviation
Nutrite
Produits forestiers Résolu
Regroupement Québécois
Réserve faunique Duchénier
RSP Hydro
Rochette, Hortense [Succession]
Seigneurie du Triton [La]
Société de gestion des rivières du Grand Gaspé
Telus Québec [FD]
Union des producteurs agricoles
Viger, Pierre
VTélé
Yamaha moteur du Canada Ltée.

De 10 000 \$ à 24 999 \$

Air Tamarac inc.
ArcelorMittal produits longs Canada
Association des pêcheurs du lac Maskinongé
Association des pourvoires du Saguenay-Lac-Saint-Jean inc.
Beaupré Éole S.E.N.C.
Bell Canada
Boisvert, Sylvain
Club Chambeaux
Communication marketing Tango inc.
Côté, Gilles [St-Giles]
Destination Chic-Chocs
Diamants Stornoway [Canada] inc. [Les]

Domtar
Duchesne, Raymond
Dumas contracting Ltd
Éditions Versicolores
Énergir
Équipement Maniwaki inc. [Les]
Eudonet Canada inc.
Fédération canadienne de la faune [FD]
Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
Fédération des pourvoires du Québec
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Ferme Monette enr. [La]
Fondation Hewitt
IAMGOLD Corporation
Inukshuk Lodge
Kenauk nature
Lapointe sports
Mines Aurizon Itée
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Pourvoirie Au pays de Réal Massé
Pourvoirie du Domaine Bazinet
Pourvoirie Le chasseur
Pourvoirie Mekoos
Pourvoirie Poulin de Courval
Pourvoirie Roger Gladu
Rio Tinto fer et titane
Séminaire de Québec
Société immobilière Jean-Yves Dupont inc.
Soleil [Le]
Taggart Bay Lodge
Transcontinental inc.
Turbo marketing inc.
Université Laval
Vortex Canada
Zec de la Rivière-Madeleine

LÉGENDE:

FD: don à un fonds dédié spécifique
TERRAIN: donateur d'un terrain



Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation peut compter sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats. En 2021-2022, ces souscripteurs comprenaient :

- plus de 1 200 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec dont une partie du coût d'achat a été versée à la Fondation ;
- des donateurs individuels et d'entreprise, des participants aux activités de financement de la Fondation et des commanditaires de ces activités.

Les artistes associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

Caron, Ghislain	Leduc, Pierre
D'Angelo, Claudio	Montpetit, Raphaël
Daumas, Jean-Charles	Monge, Jean-Baptiste
Gagné, Daniel	Nault, France Pépin,
Gérard, Robert	Patricia
Girard, Pierre	Riopelle, Jean-Paul
Grenier, Danie	Roy, Clodin
Grondin, Jean-Luc	Thivierge, Claude
Labelle, Daniel	Tremblay, Claire
Lamarche, Michel	Wolput, Patrice

Présidents d'honneur et animateurs de la soirée-bénéfice annuelle :

Angers, Frédéric	Jones, Richard Allan
Archambault, Sylvie	L'Écuyer, Patrice
Bergeron, Normand	Laparé, Louise
Bosum, Abel	Lepage, Gaston
Brière, Denis	Lorrain, Sophie
Bussièrès, Pascale	Marcoux, Rémi
Drouin, Richard	Monahan, Pierre
Dubuc, Alain	Pellerin, Laurent
Ducharme, François	Pichette, Patrick
Fortin, Bernard	Prud'Homme, Jacques
Fortin, Guy	Robitaille, Pierre
Godin, Patrick	Scherkus, Ebe
Groleau, Marcel	Simard, Jean
Hudon, Alexis	Tolgyesi, Dan
Imbleau, Martin	



FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2022

Rapport de la direction	37
Rapport de l'auditeur indépendant.....	38
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.....	42
État de la situation financière	43
État des flux de trésorerie	45
Notes complémentaires.....	46
1. Constitution, fonctions et financement	46
2. Principales méthodes comptables.....	46
3. Collectes de fonds et autres contributions.....	49
4. Charges.....	49
5. Virements interfonds	50
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	51
7. Placements.....	51
8. Créances.....	52
9. Immobilisations	52
10. Charges à payer et frais courus.....	53
11. Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance.....	53
12. Marge de crédit bancaire.....	54
13. Droits contractuels	54
14. Dépôts – Projets fauniques.....	54
15. Obligations contractuelles et affectations à des projets fauniques.....	55
16. Opérations entre apparentés.....	56
17. Avantages sociaux futurs.....	56
18. Instruments financiers	57

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. D'Amours'.

Jean-Claude D'Amours

Québec, le 19 juillet 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la faune du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit par intérim

Québec, le 19 juillet 2022

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédiés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 307 513 \$	4 120 673 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 307 513 \$	4 120 673 \$
Collectes de fonds (note 3)	442 315	421 877	-	-	-	-	442 315	421 877
Autres contributions (note 3)	5 931 941	5 233 876	52 198	8 096	3 474 515	1 934 028	9 458 654	7 176 000
Intérêts	166 606	176 675	-	-	-	-	166 606	176 675
	<u>10 848 375</u>	<u>9 953 101</u>	<u>52 198</u>	<u>8 096</u>	<u>3 474 515</u>	<u>1 934 028</u>	<u>14 375 088</u>	<u>11 895 225</u>
CHARGES (note 4)								
Coûts des projets fauniques	9 041 708	7 970 536	31 538	56 753	1 655 419	758 636	10 728 665	8 785 925
Frais de collectes de fonds / Communications	556 990	604 314	-	-	-	-	556 990	604 314
Frais d'administration	985 938	888 221	-	-	-	-	985 938	888 221
	<u>10 584 636</u>	<u>9 463 071</u>	<u>31 538</u>	<u>56 753</u>	<u>1 655 419</u>	<u>758 636</u>	<u>12 271 593</u>	<u>10 278 460</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	263 739	490 030	20 660	(48 657)	1 819 096	1 175 392	2 103 495	1 616 765
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 290 795	1 926 074	193 235	192 562	7 516 513	6 265 142	10 000 543	8 383 778
Virements interfonds (note 5)	(80 007)	(125 309)	(19 993)	49 330	100 000	75 979	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 474 527 \$</u>	<u>2 290 795 \$</u>	<u>193 902 \$</u>	<u>193 235 \$</u>	<u>9 435 609 \$</u>	<u>7 516 513 \$</u>	<u>12 104 038 \$</u>	<u>10 000 543 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2022

	2022			2021
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	18 378 843 \$	15 111 \$	- \$	18 393 954 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 7)	1 823 674	-	-	3 408 698
Créances (note 8)	3 859 970	8 429	-	2 376 961
Intérêts courus	47 066	-	-	48 463
Stocks	650	-	-	1 050
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	9 435 609	-
Charges payées d'avance	241 619	4 622	-	250 473
	<u>24 351 822</u>	<u>28 162</u>	<u>9 435 609</u>	<u>20 104 432</u>
Placements (note 7)	7 015 541	-	-	5 070 632
Immobilisations (note 9)	<u>252 814</u>	<u>170 740</u>	<u>-</u>	<u>441 443</u>
	<u><u>31 620 177 \$</u></u>	<u><u>198 902 \$</u></u>	<u><u>9 435 609 \$</u></u>	<u><u>25 616 507 \$</u></u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)
AU 31 MARS 2022

	2022			2021	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus (note 10)	2 148 384 \$	5 000 \$	- \$	2 153 384 \$	2 460 074 \$
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	9 435 609	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	17 544 049	-	-	17 544 049	13 148 496
	29 128 042	5 000	-	19 697 433	15 608 570
Provision pour allocation de transition	17 608	-	-	17 608	7 394
	29 145 650	5 000	-	19 715 041	15 615 964
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	252 814	170 740	-	423 554	441 443
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 15)	2 221 713	-	876 702	3 098 415	4 238 440
Solde d'affectation externe	-	-	8 558 907	8 558 907	5 295 051
Solde disponible	-	23 162	-	23 162	25 609
	2 474 527	193 902	9 435 609	12 104 038	10 000 543
	31 620 177 \$	198 902 \$	9 435 609 \$	31 819 079 \$	25 616 507 \$

DROITS CONTRACTUELS (note 13)

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 14)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christian Bélanger, président du conseil



Christian Sénéchal, trésorier

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022			2021	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	5 756 207 \$	43 558 \$	247 573 \$	6 047 338 \$	5 777 809 \$
Contributions gouvernementales et municipales	7 826 210	7 702	3 226 942	11 060 854	9 589 235
Intérêts reçus	134 144	-	-	134 144	145 730
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(8 103 467)	(12 000)	(1 655 419)	(9 770 886)	(6 680 561)
Dépenses et traitements versés	(2 695 492)	(41 426)	-	(2 736 918)	(2 528 297)
Intérêts versés	(13 162)	-	-	(13 162)	(10 133)
Entrées (sorties) de fonds nettes	2 904 440	(2 166)	1 819 096	4 721 370	6 293 783
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(2 153 635)	-	-	(2 153 635)	(2 901 517)
Dispositions de placements	1 827 609	-	-	1 827 609	2 801 422
Sorties de fonds nettes	(326 026)	-	-	(326 026)	(100 095)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(20 177)	-	-	(20 177)	(39 801)
Sorties de fonds nettes	(20 177)	-	-	(20 177)	(39 801)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie					
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 981 517	37 270	-	14 018 787	7 864 900
Ajustement interfonds	1 839 089	(19 993)	(1 819 096)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 6)	18 378 843 \$	15 111 \$	- \$	18 393 954 \$	14 018 787 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (LRC (1985), ch.1 (5e suppl.)) et en vertu de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus, et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général. Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produit au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les comptes d'épargne avantage entreprise, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties. Ces œuvres d'art ne sont pas disponibles à la vente et sont conservées dans les locaux de la Fondation.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2022				2021	
	Collectes de fonds		Autres contributions		Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	3 075 \$	4 827 663 \$	4 142 \$	3 226 942 \$	8 061 822 \$	6 426 729 \$
Entreprises	37 253	-	39 510	172 015	248 778	161 448
Particuliers	382 038	-	-	6 591	388 629	371 497
Fondations et OSBL	19 949	1 104 278	8 546	68 967	1 201 740	638 203
	<u>442 315 \$</u>	<u>5 931 941 \$</u>	<u>52 198 \$</u>	<u>3 474 515 \$</u>	<u>9 900 969 \$</u>	<u>7 597 877 \$</u>

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2022	2021
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	7 627 914 \$	6 706 549 \$
Projets relatifs aux partenariats fauniques	41 000	27 610
Projets relatifs à la pêche et à la relève	92 113	73 046
Traitements et avantages sociaux	1 069 916	1 019 688
Honoraires professionnels	91 071	65 944
Publicité et promotion	68 796	49 314
Impression et fournitures	24 918	10 291
Amortissement des immobilisations	15 913	14 473
Réunions, congrès et perfectionnement	7 567	1 382
Déplacements	2 353	664
Autres	147	1 575
	<u>9 041 708 \$</u>	<u>7 970 536 \$</u>
Frais de collectes de fonds / Communications		
Traitements et avantages sociaux	299 508 \$	310 590 \$
Honoraires professionnels	81 574	99 385
Publicité et promotion	80 376	95 296
Impression et fournitures	29 320	29 776
Achat de biens	23 012	30 224
Amortissement des immobilisations	14 014	17 435
Réunions, congrès et perfectionnement	6 785	2 539
Déplacements	469	165
Autres	21 932	18 904
	<u>556 990 \$</u>	<u>604 314 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

4. CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	733 393 \$	637 315 \$
Loyer	137 342	136 004
Honoraires professionnels	58 855	56 719
Impression et fournitures	18 695	21 025
Amortissement des immobilisations	11 253	11 499
Réunions, congrès et perfectionnement	9 097	5 679
Déplacements	8 120	4 378
Publicité et promotion	1 350	3 475
Autres	7 833	12 127
	<u>985 938 \$</u>	<u>888 221 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	12 000 \$	12 000 \$
Frais indirects :		
Publicité et promotion	10 353	10 122
Gestion de terrains	7 894	33 340
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	<u>31 538 \$</u>	<u>56 753 \$</u>

FONDS DÉDIÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	<u>1 655 419 \$</u>	<u>758 636 \$</u>

5. VIREMENTS INTERFONDS

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions encaissées jusqu'à un maximum de 100 000 \$. Au 31 mars 2022, le montant de 80 007 \$ (2021 : 125 309 \$) inclut un virement du fonds général aux fonds dédiés de 100 000 \$ (2021 : 75 979 \$). Il inclut aussi un montant de 19 993 \$ (2021 : (49 330 \$)), ce dernier représente les virements en espèce d'un fonds à l'autre.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2022, les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes d'épargne avantage entreprise à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés mensuellement au compte. Au 31 mars 2022, les comptes d'épargne portaient un taux d'intérêt de 0,45 % (2021 : 0,44 %).

	2022		2021
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Total
Fonds général			
Encaisse	3 282 849 \$	15 111 \$	3 297 960 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie : comptes d'épargne avantage entreprise	15 095 994	-	15 095 994
	<u>18 378 843 \$</u>	<u>15 111 \$</u>	<u>18 393 954 \$</u>
			<u>14 018 787 \$</u>

7. PLACEMENTS

	2022	2021
Dépôts à terme , dont les taux nominaux varient de 0,5 % à 0,9 % (2021 : 0,64 % à 1,45 %), échéant entre le 21 décembre 2022 et le 23 octobre 2025 (2021 : 14 août 2021 au 21 décembre 2022) (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	3 618 305 \$	3 371 585 \$
Certificats de placements garantis , dont les taux nominaux varient de 1,58 % à 3,11 % (2021 : 1,58 % à 3,25 %), échéant entre le 12 juin 2023 et le 9 novembre 2026 (2021 : 28 avril 2021 au 22 décembre 2025) (valeur de marché de 1 474 024 \$; 2021 : 988 431 \$)	1 459 000	978 000
Obligations , dont les taux d'intérêt effectifs varient de 0,74 % à 3,14 % (2021 : 0,74 % à 3,14 %) échéant entre le 27 juin 2022 et le 26 mars 2026 (2021 : 1 septembre 2021 au 26 mars 2026) (valeur de marché de 3 675 365 \$; 2021 : 4 192 915 \$)	3 761 910	4 129 745
	<u>8 839 215</u>	<u>8 479 330</u>
Placements échéant au cours du prochain exercice	1 823 674	3 408 698
	<u>7 015 541 \$</u>	<u>5 070 632 \$</u>

Des acquisitions et des dispositions de placements d'un montant de 1 618 305 \$ (2021 : 0 \$) ne sont pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 21 885 \$ (2021 : 31 157 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de 4 586 \$ (2021 : 16 560 \$) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

8. CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 702 589 \$	2 017 811 \$
Taxes à recevoir	68 292	62 491
Municipalités	311 437	207 503
OSBL	702 652	39 760
Autres créances	75 000	37 500
	<u>3 859 970 \$</u>	<u>2 365 065 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 141 \$	4 048 \$
Taxes à recevoir	147	3 800
OSBL	4 141	4 048
	<u>8 429 \$</u>	<u>11 896 \$</u>
Total	<u>3 868 399 \$</u>	<u>2 376 961 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Fonds général				
Équipements	153 725 \$	119 802 \$	33 923 \$	46 118 \$
Oeuvres d'art	204 505	-	204 505	199 505
Logiciels	62 144	47 758	14 386	28 194
	<u>420 374</u>	<u>167 560</u>	<u>252 814</u>	<u>273 817</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	156 539	-	156 539	152 134
Droits d'aménagement	51 640	37 439	14 201	15 492
	<u>208 179</u>	<u>37 439</u>	<u>170 740</u>	<u>167 626</u>
	<u>628 553 \$</u>	<u>204 999 \$</u>	<u>423 554 \$</u>	<u>441 443 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 42 471 \$ (2021 : 44 698 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés. Les acquisitions incluent un don de terrain d'une valeur de 4 405 \$ (2021 : 0 \$) qui n'est pas présenté à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'il n'entraîne pas de mouvement de trésorerie.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fonds général		
Fournisseurs	1 655 527 \$	2 062 920 \$
Traitements	151 074	51 232
Déductions à la source	125 204	94 783
Taxes à payer	165	238
Vacances à payer	216 414	222 639
	<u>2 148 384 \$</u>	<u>2 431 812 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Fournisseurs	5 000 \$	28 262 \$
Total	<u>2 153 384 \$</u>	<u>2 460 074 \$</u>

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	<u>2022</u>					<u>2021</u>
	Contributions des utilisateurs liées aux projets	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	414 947 \$	62 298 \$	147 101 \$	12 524 150 \$	13 148 496 \$	9 664 705 \$
Attributions de l'exercice	365 449	78 000	110 289	9 387 813	9 941 551	9 132 679
	780 396	140 298	257 390	21 911 963	23 090 047	18 797 384
Constatés à titre de produits de l'exercice	-	(2 000)	-	(5 543 998)	(5 545 998)	(5 648 888)
Solde à la fin de l'exercice	<u>780 396 \$</u>	<u>138 298 \$</u>	<u>257 390 \$</u>	<u>16 367 965 \$</u>	<u>17 544 049 \$</u>	<u>13 148 496 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

12. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2022, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2021) renouvelable annuellement. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 2,70 % à la date de l'état de la situation financière (2021 : 2,45 %). Au 31 mars 2021 et 2022, la marge de crédit était inutilisée.

13. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 8 364 347 \$ (2021 : 14 173 500 \$) s'établissent comme suit :

2023	4 824 347 \$
2024	840 000
2025	800 000
2026	800 000
2027 et subséquemment	<u>1 100 000</u>
	<u><u>8 364 347 \$</u></u>

14. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'un organisme pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ce fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ce fonds est constitué des éléments suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde de fonds au début de l'exercice	176 678 \$	176 106 \$
Intérêts reçus	<u>442</u>	<u>572</u>
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u><u>177 120 \$</u></u>	<u><u>176 678 \$</u></u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

Engagement projets fauniques

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 8 562 296 \$ (2021 : 5 749 074 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2023	7 719 158 \$
2024	672 588
2025	100 275
2026	70 275
	<u>8 562 296 \$</u>

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2022, les contrats d'aide financière signés représentaient 5 421 396 \$ (2021 : 5 109 175 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au Fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions constatées jusqu'à un maximum de 100 000 \$. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, l'engagement de la Fondation s'élève à 100 000 \$.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'est entendu avec la Fondation afin que celle-ci réserve au ministère un montant d'aide financière pouvant atteindre un montant de 100 000 \$ pour l'exercice 2023 pour des projets spécifiques.

Évolution des soldes de fonds

La Fondation a affecté 2 221 713 \$ (2021 : 2 016 978 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Engagement bail à long terme

La Fondation est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 498 233 \$ (2021 : 619 295 \$) s'établissent comme suit :

2023	135 909 \$
2024	135 909
2025	135 809
2026	90 606
	<u>498 233 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES (suite)

Fonds dédiés

Engagement projets fauniques

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 876 702 \$ (2021 : 2 221 462 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante.

2023	804 003 \$
2024	67 699
2025	<u>5 000</u>
	<u><u>876 702 \$</u></u>

Au 31 mars 2022, les contrats d'aide financière étaient tous signés alors qu'en 2021, seulement 2 161 462 \$ du montant était constitué de contrats signés.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint ainsi qu'avec les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou dans laquelle elle détient un intérêt économique. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés de membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et aussi au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Fondation a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale pour l'année civile 2022 (2021 : 6 %).

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 156 933 \$ (2021 : 131 056 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances (excluant les taxes à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2022, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 87 % des créances sont à recevoir de quatre débiteurs (2021 : 82 % pour deux débiteurs). Ce risque de concentration est diminué par le fait que trois de ces créances proviennent d'entités gouvernementales dont la continuité d'exploitation est assurée et que, par conséquent, le risque que la Fondation ne recouvre pas ces créances est minime.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 31 080 195 \$ (2021 : 24 857 250 \$) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Moins de 30 jours	2 782 532 \$	2 212 170 \$
De 30 à 60 jours	101 600	-
De 61 à 90 jours		
Plus de 90 jours	-	77 500
Non exigibles	915 828	21 000
	<u>3 799 960 \$</u>	<u>2 310 670 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 12. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2022, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) totalisaient 2 028 015 \$ (2021 : 2 365 053 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée, que les comptes d'épargne avantagé entreprise sont à taux d'intérêts fixe et que les placements sont à taux d'intérêt fixe et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.

Québec couleur nature, Michel Lamarche



ses parrains fondateurs



RioTinto Alcan

ses parrains

Association minière du Québec

Bioxel Pharma inc.

Bonduelle Amériques

Boralex

Conseil de l'industrie forestière
du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. [Les]

Environnement et Changement
climatique Canada – Service
canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins
du Québec [Services de cartes
Desjardins]

Fondation familiale Trottier [La] [FD]

Groupe zoom média

Habitat faunique Canada

Jourdain, Madeleine B. [Terrain]

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène
[Succession] [FD]

Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles

Ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements
climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune
et des Parcs

Ministère des Transports

Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pêches et Océans Canada

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine [Terrain]

RBC Fondation [Banque Royale
du Canada]

Rousseau Collections Timbres
et Monnaies à la Baie d'Hudson

Société Canadian Tire

Société canadienne pour
la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein
air du Québec

Société du Plan Nord

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Montréal

Ville de Québec

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
à l'ensemble des donateurs et aux partenaires financiers de la Fondation.